

Collection

Mouvements sociaux

no MS05005

**Les regroupements nationaux
d'économie sociale au Québec :
Essai d'analyse politique**

Louis Favreau

Copublication CRISES/CRDC

mai 2005

Cahiers du CRISES
Collection Mouvements sociaux – MS0505
« **Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : Essai d'analyse politique** »
Louis Favreau

ISBN : **2-89605-199-6**

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Louis FAVREAU est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRiSES) et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT).

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ix
RÉSUMÉ	xi
INTRODUCTION	1
1. LES TROIS FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE : COOPÉRATIVES, MUTUELLES ET ASSOCIATIONS.....	3
2. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE DES ANNÉES 1980 À AUJOURD'HUI	7
2.1. Le tournant du mouvement coopératif et du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) au début des années 90	7
2.2. L'arrivée du Chantier d'économie sociale à la fin de la décennie 1990.....	9
2.3. Les années 2000 : la gestion des tensions au sein de l'économie sociale et la recherche de modes de concertation	10
2.4. Mouvement communautaire et économie sociale : une autre zone de tension	12
3. PORTRAIT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE : ESSAI DE COMPARAISON DE LA COMPOSANTE COOPÉRATIVE (ET MUTUALISTE) ET DE LA COMPOSANTE ASSOCIATIVE	17
3.1. Poids économique : emplois, entreprises, chiffre d'affaires	17
3.2. Taux de survie des entreprises d'économie sociale.....	18
3.3. L'enracinement régional et sectoriel	19
3.3.1. L'enracinement régional.....	19
3.3.2. Les secteurs d'activités.....	20
3.4. Rayonnement international.....	22

4.	LES DÉBATS POLITIQUES AU SEIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE.....	25
4.1.	CCQ et Chantier : des agents de changement semblables et différents.....	26
4.2.	Un ou deux regroupements d'économie sociale au Québec ?	29
5.	QUELS MODES DE CONCERTATION ENTRE DIFFÉRENTS REGROUPEMENTS ?.....	31
	CONCLUSION	33
	BIBLIOGRAPHIE	35

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Typologie des familles de l'économie sociale.....	5
TABLEAU 2	Typologie des formes d'organisation et d'action collective du mouvement communautaire (associatif)	15
TABLEAU 3	Composante coopérative (et mutualiste) et Composante associative : poids économique.....	17
TABLEAU 4	Taux de survie des entreprises coopératives au Québec	18
TABLEAU 5	Économie coopérative – Économie associative	21

RÉSUMÉ

De façon épisodique, on assiste, dans la foulée du développement de nombreuses et nouvelles initiatives coopératives et associatives, à la montée de tensions entre le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ)¹. L'arrivée du Parti libéral à Québec en 2003 avec ses projets de réingénierie et de Paul Martin à Ottawa en 2004 avec ses projets d'ouvrir les programmes économiques de l'État fédéral à l'économie sociale est venue rouvrir le débat. Les rapports entre le CCQ et le Chantier sont un sujet plutôt tabou dans les réseaux d'économie sociale². Face à cette question récurrente, c'est plus souvent qu'autrement la résignation ou le consensus mou qui prévaut. Pourtant, il nous apparaît nécessaire, surtout à ce stade-ci de développement de l'économie sociale québécoise de tenter quelques clarifications du débat politique interne qui anime ce « mouvement » : d'aucuns prétendent et souhaitent que le Chantier de l'économie sociale représente l'ensemble de l'économie sociale. D'autres affirment que l'économie coopérative est la forme la plus achevée de l'économie sociale. Y a-t-il une économie sociale nouvelle au Chantier et une ancienne économie sociale au Conseil de la coopération du Québec comme cela est couramment perçu ? En outre, l'avenir de l'économie sociale québécoise peut-elle se satisfaire d'une simple coexistence plus ou moins pacifique, côte à côte, de ses deux regroupements ? Et d'abord qui représente qui ? Comment l'économie sociale québécoise et les formes de regroupements qu'elle s'est donnée ont-elles évolué dans les 15 dernières années ? Voilà autant de questions auxquelles le présent cahier tentera de répondre en esquissant des propositions au plan de l'analyse et, dans la dernière partie, quelques pistes de solution³.

Louis Favreau

¹ Le dernier sujet de ces tensions remonte à l'automne 2004 à propos du projet du gouvernement du Québec de modifier le droit associatif. Dossier chaud autant pour les organisations communautaires autonomes que pour les coopératives et les entreprises d'économie sociale.

² Comme chercheur membre du CIRIEC, j'avais été saisi de ces tensions et de la recherche de passerelles entre les deux regroupements dans le cadre d'un débat à ce propos au sein du CIRIEC. Le CIRIEC, cherchant des modes de concertation entre les regroupements, nous avait confié à M.-C. Malo, HEC Montréal, et à moi le soin d'explorer la chose à l'échelle internationale sachant que M.-C. Malo connaissait bien le mouvement coopératif et moi le mouvement communautaire. Voir à ce propos L. Favreau, et M.-C. Malo. 2005. *Enquête internationale sur les modes de concertation en économie sociale* (à paraître à l'automne 2005).

³ Une première version de ce texte a été mise en circulation à l'hiver 2005 auprès d'une quinzaine de dirigeants d'organisations d'économie sociale et de chercheurs. Une dizaine de ceux-ci se sont donnés la peine de l'examiner à fond. Qu'ils en soient ici remerciés. Ils y sont pour quelque chose. Tous convenaient de la pertinence et de l'urgence de ce texte tout en saluant l'audace d'aborder ce sujet tabou.

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la reconnaissance de l'économie sociale au Québec ne fait plus de doute. Elle est entrée dans l'espace public québécois depuis près de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996 et récemment, fin 2004, dans l'espace public canadien. C'est ce qui a conduit le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) dans son *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* (RISQ, 2004) à dire ceci :

Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional. Au cœur de la société québécoise, elle est notamment représentée par deux regroupements importants :

Le **Chantier de l'économie sociale**, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie ;

Le **Conseil de la coopération du Québec** dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes de fonctionnement mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc.

RISQ, 2004 : chap. 2, p. 2 et 3

Cette citation, en apparence relativement anodine, induit deux choses importantes presque jamais abordées dans la recherche en économie sociale⁴ : 1) la reconnaissance de l'existence de deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec ; 2) l'existence de zones de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale. C'est sur ces deux questions que portera ce cahier. L'approche ici utilisée visera à aider l'ensemble des acteurs de cette économie sociale à mieux maîtriser leurs différences tout en recherchant les pistes qui peuvent conduire à une véritable reconnaissance réciproque.

⁴ En sciences sociales au Québec, c'est la sociologie économique qui a prévalu en la matière dans la dernière décennie (économie sociale et « modèle québécois de développement » notamment). L'angle mort de cette sociologie, c'est d'avoir laissé un vide d'analyse politique. Ici notre approche sera plutôt celle de la sociologie politique.

1. LES TROIS FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE : COOPÉRATIVES, MUTUELLES ET ASSOCIATIONS

Dans la plupart des pays, de nombreuses activités socio-économiques locales ont surgi dans les deux dernières décennies au sein des communautés locales. C'est ce que plusieurs ont nommé à juste titre une nouvelle économie sociale (NES) issue principalement de mobilisations sur l'emploi et le développement de nouveaux services collectifs de proximité tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au cours de ces deux décennies, cette nouvelle économie sociale québécoise est ainsi devenue le lieu d'un enjeu important dans le renouvellement des stratégies de développement des communautés locales et des régions. La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte depuis le début des années 1980. Elle s'est réalisée autour de quatre types d'initiatives :

- ▶ Des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations à visée pédagogique favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail ou des entreprises d'insertion socioprofessionnelle (Defourny, Favreau et Laville, 1998) ;
- ▶ Des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, habitat communautaire... (Vaillancourt et alii, 2003) ;
- ▶ Des initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale croisant, à l'intérieur d'un processus d'intervention multi-activités, des acteurs divers engagés sur le territoire dans la mise sur pied et le soutien - mais non exclusivement - d'entreprises d'économie sociale (Favreau et Lévesque, 1996) ;
- ▶ Des initiatives de financement du développement des régions et des entreprises locales, en particulier des entreprises collectives (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001).

Qu'il s'agisse des « entreprises communautaires » au Royaume-Uni, des « sociétés d'emploi et de qualification » en Allemagne, des « entreprises de formation par le travail » en Belgique, des « régies de quartier » françaises ou des « coopératives sociales » en Italie, des « CDÉC » au Canada ou des entreprises d'insertion au Québec, ces expériences récentes de l'économie sociale sont souvent le **produit d'une rencontre de l'association et de la coopération, du mouvement associatif et du mouvement coopératif** (Perri 6 et Vidal, 1994). Cette **nouvelle économie sociale** est plus ou moins proche, selon les cas, des composantes « historiques » de l'économie sociale (Bidet, 2000) parce qu'elle dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs la différenciant de l'entreprise privée et de l'entreprise publique c'est-à-dire qu'elles sont :

- ▶ Des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant que d'être des regroupements de capitaux ;
- ▶ Des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés ;
- ▶ Des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle ;
- ▶ Des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif, les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable ;
- ▶ Des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain.

En termes plus généraux, le **sens premier** et **fondamental** attribué à cette forme d'économie est de **s'associer pour entreprendre autrement** selon l'heureuse formule de D. Demoustier (2001).

Un courant important de recherche en « économie sociale », depuis une dizaine d'années, s'applique à **comprendre celle-ci**, en prenant en compte ses trois principales composantes soit les coopératives, les mutuelles et les associations, en les mettant en perspective comme partie des **réponses à la crise économique et à l'affaiblissement des États** au Nord (Defourny, Favreau et Laville, 1998) comme au Sud (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999). Courant à l'origine francophone et latin, il dispose de relais au plan international (le CIRIEC international par exemple). Il a des entrées dans certaines institutions internationales (le BIT par exemple) et travaille à la mise en place de nouveaux réseaux internationaux d'économie sociale et solidaire (Ortiz et Munoz, 1998 ; Favreau et alii, 2003 ; Favreau et alii 2004)⁵.

Au plan analytique, ce courant de recherche, auquel nous participons, a comme perspective d'examiner ces pratiques économiques combinant l'initiative et la solidarité à partir des paramètres suivants :

- ▶ Il a recours à une classification à partir de **trois grandes familles** d'organisations plutôt qu'à une seule comme c'est le cas du courant américain et même canadien du « Non Profit Sector » qui ne tient compte la plupart du temps que des associations (Vaillancourt 2005) ;
- ▶ Il relie, **en aval**, l'économie sociale aux mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvement associatif, mouvement des jeunes, mouvement des femmes et écologistes) et, **en amont**, aux alternatives à la mondialisation néolibérale (Fall, Favreau et Larose, 2004).

⁵ Pour en savoir plus, voir le site Web en développement international de la CRDC : www.uqo.ca/ries2001 . Voir aussi notre essai-synthèse sur les différentes définitions de l'économie sociale (Favreau, 2005)

TABLEAU 1
Typologie des familles de l'économie sociale

	ASSOCIATION	COOPÉRATIVE	MUTUELLE
Objectifs (avec priorité à l'utilité sociale de l'activité sur sa rentabilité)	offre de service aux membres et/ou à la collectivité	offre de biens ou services aux membres (ex. coopérative de travail) ou à la collectivité (ex. coopérative de solidarité)	offre de services aux membres et à leur famille
Activités	biens et services collectifs sur les marchés (public ou privé)	biens et services marchands	services collectifs de protection sociale
Organisation démocratique (répartition du pouvoir)	conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)	assemblée générale des membres (une personne, une voix)	assemblée générale des membres (une personne, une voix)
Mode d'affectation du surplus	Réinvestissement dans l'organisation	Ristourne aux membres et réinvestissement dans l'organisation	Réinvestissement dans l'organisation et fonds de réserve
Acteurs ou porteurs de projets	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)

Source: Adaptation de la typologie développée par Defourny et Develtere (1999 : 37).

C'est cette approche que nous privilégions pour tenter de comprendre les **regroupements nationaux** de l'économie sociale au Québec. Les coopératives, les mutuelles et les associations ne peuvent être considérées uniquement comme des regroupements de caractère sectoriel au sein de

l'économie sociale. Elles sont des **familles composantes stratégiques**, c'est-à-dire des organisations et/ou des entreprises dont la trajectoire a un caractère généraliste : elles participent au développement d'ensemble de la société. Elles ont cependant des légitimités particulières : une culture organisationnelle qui leur est propre, des filiations internationales propres, des financements propres.... Elles ont aussi bâti, au cours des décennies, des filières de reconnaissance par les pouvoirs publics qui leur ont conféré des statuts juridiques particuliers et des capacités d'influence spécifiques.

Dans le cas du Québec, les **coopératives mutuelles**⁶ se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). De leur côté, les **associations** sont formées de deux embranchements : 1) les entreprises d'« économie sociale » dans laquelle on retrouve des ASBL investies dans des activités économiques et qui se regroupent au sein du Chantier de l'économie sociale ; 2) les « organisations communautaires autonomes » qui se distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique dont la majorité évolue au sein du Comité aviseur de l'action communautaire autonome en étant regroupées au plan sectoriel dans 23 « fédérations » et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Le Comité aviseur de l'ACA agit comme interlocuteur commun de ces dernières auprès du gouvernement du Québec dans le périmètre du Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome (SACA). Nous revenons sur cet embranchement un peu plus loin dans le texte.

Par ailleurs, nous n'en sommes plus à nous poser la question de savoir si l'économie sociale participe ou non de la grande transformation de la société, débat qui a suivi le Sommet du gouvernement de 1996 à 1999 (Boivin et Fortier, 1998). Oui, elle y participe à sa manière, différente de celle du syndicalisme ou d'autres mouvements. Oui, elle est plurielle comme le syndicalisme ou d'autres mouvements le sont quant aux alternatives à développer face au capitalisme planétaire. Bref, les termes du débat ne sont plus vraiment de savoir si l'économie sociale est un agent de changement social. La réponse affirmative donnée à cette question par les nombreux travaux de la dernière décennie sont relativement satisfaisants... et convaincants.

En revanche, nous avons à nous interroger davantage aujourd'hui sur ses **modes de fonctionnement**, sur les différents **courants** qui la traversent, sur les zones de tensions entre les différentes **familles** qui composent ce troisième secteur, sur leur **légitimité respective** et sur leur **efficacité spécifique**. Nous avons donc de plus en plus besoin de typologies (pour bien distinguer l'apport de chacun) et d'analyse politique de l'économie sociale par delà sa contribution économique. D'où l'intérêt d'étudier les regroupements qui, par leurs fonctions, ne se comprennent bien que dans un registre qui fait appel à la sociologie politique.

⁶ Les mutuelles sont cette autre famille de l'économie sociale liée au monde de l'assurance et issue des sociétés d'entraide des débuts du 19^e siècle.

2. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE DES ANNÉES 1980 À AUJOURD'HUI

L'économie sociale québécoise dans les 25 dernières années a été, globalement parlant, en croissance, au plan quantitatif, et a beaucoup gagné en crédibilité politique (Comeau et alii, 2001). Nous reviendrons sur la croissance (nombre d'entreprises, emplois créés...) mais voyons d'abord de plus près comment se présente la trajectoire sociopolitique de ces deux décennies à partir des deux regroupements actuels de l'économie sociale québécoise. Comment l'économie sociale s'est-elle organisée pour sortir d'une approche trop micro et peser sur les politiques publiques tout en se donnant des dispositifs structurants pour les communautés et les régions ?

2.1. Le tournant du mouvement coopératif et du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) au début des années 1990

Le Conseil de la coopération du Québec a été créé au début des années 1940 dans le giron du développement des sciences sociales de l'Université Laval avec le Père G.-H. Lévesque. Son premier développement s'opère dans les années 1950 et 1960 dans le sillon principal des coopératives financières et agroalimentaires. On pense ici aux caisses d'épargne et de crédit (Mouvement Desjardins), aux mutuelles (la SSQ par exemple) et aux coopératives agricoles.

Les années 1970 marquent cependant une seconde grande phase de développement avec l'arrivée de nouvelles générations de coopératives engagées dans des secteurs émergents : 1) en milieu urbain, des coopératives de travail, des coopératives d'habitation, des coopératives de consommation (magasins Cooprix), des caisses d'épargne et de crédit dans les entreprises (caisses d'économie), des coopératives d'alimentation naturelle...souvent initiées par des organisations du mouvement communautaire, du mouvement écologique ou du mouvement syndical ; 2) en milieu rural, des coopératives de services de proximité de type garage coopératif, des coopératives d'approvisionnement (quincaillerie...), des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), des coopératives forestières... dans la mouvance du syndicalisme agricole.

Ici il faut même compter quelques expériences phares comme Tricofil à Saint-Jérôme et Boisaco sur la Côte Nord qui donneront lieu à de nouvelles stratégies d'économie sociale en matière de reprise d'entreprises, notamment le Regroupement québécois pour la coopération du travail... et

plus tard les fonds de travailleurs tels le Fonds de solidarité de la FTQ dans les années 1980⁷ et celui de la CSN, Fondation, dans les années 1990.

Puis dans les années 1980 émergent des coopératives funéraires, des coopératives de travailleurs actionnaires (CTA), des coopératives ambulancières... Les années 1980 marquent aussi le coup d'envoi de l'**intercoopération** avec l'arrivée des Coopératives de développement régional (CDR), lesquelles, à leurs débuts en 1984-1985, sont des groupes de ressources techniques (GRT) appuyés par les pouvoirs publics pour accompagner la création de coopératives et regrouper sur un même territoire l'ensemble des coopératives. Peu à peu ces Coopératives de développement régional arriveront à couvrir l'ensemble du territoire québécois et adopteront le découpage des régions administratives créées par le gouvernement du Québec (Boivin, 1996). Il en existe onze présentement. Elles formeront par la suite une fédération québécoise laquelle deviendra une affiliée du Conseil de la coopération du Québec au début des années 1990.

Tous ces nouveaux développements coopératifs avaient laissé place à beaucoup d'innovation et de créativité mais posaient aussi l'exigence d'une coordination et d'une institutionnalisation à l'échelle du Québec. La fin des années 1980 et le début des années 1990 se révèlent être une période de profonde transformation du Conseil de la coopération du Québec⁸. Coup sur coup, le CCQ organise en 1990 un premier colloque, puis une trentaine de forums locaux et régionaux qui réuniront près de 4 000 personnes (Lévesque et alii, 1999) et finalement des **États généraux de la coopération** en 1992 duquel sortira un **Manifeste de la coopération**, manifeste qui invite au « regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec » afin d'en arriver à disposer d'entreprises qui contribuent à « enrichir le patrimoine collectif ». À juste titre, le dit Manifeste réfère explicitement aux Pionniers de Rochdale qui fondèrent la première coopérative ouvrière de consommation en 1844 et au manifeste du Conseil supérieur de la coopération publié en 1940 (CCQ, 1994).

À l'occasion de ces États généraux, le CCQ ne se contente cependant pas d'initier une réflexion d'orientation transformée en manifeste. Le CCQ prend aussi l'initiative d'accueillir tous les secteurs coopératifs émergents en son sein, lesquels formeront une dizaine de nouvelles fédérations. Puis, dans le cadre d'ententes de partenariat avec la Direction gouvernementale des coopératives, les programmes d'aide aux CDR et les fonds publics destinés aux coopératives et à leurs fédérations sont transférés au Conseil qui se voit dès lors octroyer un rôle de concertation, de

⁷ Tricofil est une reprise d'entreprise dans le secteur textile. Les travailleurs occupent l'entreprise, négocient sa prise de possession, mobilise la communauté de Saint-Jérôme et le Québec tout entier autour de sa relance en la transformant en coopérative de travail autogérée. L'expérience durera 10 ans. Une partie du leadership de cette usine, après la fermeture définitive, s'oriente vers le soutien aux coopératives de travail (le Regroupement pour la coopération du travail) (Boucher, 1982). Quant à la direction de la FTQ (le syndicat local est affilié à la FTQ), elle conclue que l'autogestion dans une entreprise est le fait de groupes de travailleurs exceptionnels. Elle mûrit alors progressivement l'idée d'un fonds de travailleurs... qui soutiendrait les entreprises en difficulté. Cette idée prend forme en 1983 avec un projet qui deviendra le Fonds de solidarité de la FTQ.

⁸ Notamment grâce à l'initiative du président du Mouvement Desjardins à l'époque, Claude Béland, qui est également à ce moment-là président du CCQ.

représentation, d'animation et de coordination sans précédent pour l'ensemble du mouvement coopératif. Il devient alors l'interlocuteur unique des coopératives auprès des pouvoirs publics⁹.

Le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) regroupe donc depuis près d'une quinzaine d'années l'ensemble des coopératives et des mutuelles du Québec, de toutes les générations (de Desjardins né il y a 100 ans à celles plus récentes dans tous les secteurs tels le travail, l'habitation...) et dans toutes les régions (les coopératives régionales de développement). L'histoire des 15 dernières années des coopératives et du CCQ, trop rapidement esquissée ici, révèle une étonnante capacité de renouvellement, peu commune d'ailleurs, si on la compare avec d'autres pays du monde.

2.2. L'arrivée du Chantier d'économie sociale à la fin de la décennie 1990

Simultanément, les 20 dernières années (1985-2005) ont vu naître un certain nombre d'initiatives socio-économiques de caractère associatif surtout animées par le mouvement communautaire, par l'intermédiaire notamment du développement local dans sa version nouvelle, celle du développement économique communautaire (Favreau et Lévesque, 1996 ; Favreau, 1989)¹⁰. Puis, à la faveur du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi, dans les années qui vont suivre, le comité de suivi en économie sociale se transformera en un réseau des réseaux des nouvelles initiatives, pour former le *Chantier de l'économie sociale* lequel devient, à partir de 1999, un nouvel interlocuteur auprès du gouvernement du Québec en la matière (Comeau et alii, 2001).

En effet, pour faire suite à une recommandation du Groupe de travail sur l'économie sociale, un organisme sans but lucratif a été constitué : le *Chantier de l'économie sociale*. Ce comité de suivi était composé de personnes représentant le mouvement coopératif, le mouvement syndical, des groupes de femmes, les réseaux de développement local, une partie du mouvement communautaire¹¹ et les milieux de la culture et de l'environnement. Il visait notamment à :

- ▶ Ouvrer, de concert avec les promoteurs et avec les ministères et organismes publics, à la réalisation des projets de création d'emplois ayant été acceptés au Sommet sur l'économie et l'emploi ou ayant fait l'objet d'un accord de principe du gouvernement ;
- ▶ Faire la promotion de l'économie sociale ;

⁹ Encore cette année (2005), le gouvernement du Québec a renouvelé ces ententes de soutien au développement coopératif pour 12 000 millions de dollars.

¹⁰ On pense ici par exemple aux garderies populaires, aux services d'aide domestique, aux ressourceries... et aux agences de développement que sont les CDÉC et les CDC.

¹¹ Le « communautaire autonome » a tenu à garder ses distances par rapport à cette initiative.

- ▶ Représenter l'économie sociale, particulièrement ces nouveaux secteurs, dans les instances nationales de partenariat ;
- ▶ Établir des liens avec les organismes œuvrant en économie sociale aux niveaux national et régional ;
- ▶ Collaborer avec les ministères et organismes du gouvernement à l'élaboration de stratégies favorisant le développement de cette nouvelle économie sociale, à l'évaluation des programmes et mesures de soutien à celle-ci de même qu'à l'élaboration d'indicateurs de résultats.

Avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale, on assiste à la pénétration de l'économie sociale cette fois dans des secteurs d'activités relativement nouveaux mais en partie arrivés à maturité tels les Centres de la petite enfance (emplois associatifs surtout) ; les entreprises d'aide domestique (emplois coopératifs et associatifs) ; les entreprises d'insertion (emplois associatifs) ; les centres de travail adaptés (emplois associatifs).

Depuis sept ou huit ans, **l'économie sociale québécoise évolue donc avec deux regroupements nationaux** dont l'un, plus ancien, regroupe les coopératives et les mutuelles, et l'autre plus récent, regroupe principalement des entreprises à statut associatif (ASBL). Nous verrons un peu plus loin comment se déploient ses deux regroupements lorsqu'on essaie de reconstituer le portrait économique d'ensemble de cette économie sociale. Mais auparavant, il convient de signaler, que cette dynamique, tout aussi stimulante qu'elle soit, est aussi source de tensions et de différends qu'il ne faut pas sous-estimer ni dissimuler.

2.3. Les années 2000 : la gestion des tensions au sein de l'économie sociale et la recherche de modes de concertation

Sur le terrain, début 2000, certains secteurs de l'économie sociale sont tiraillés dans leur appartenance, notamment celui de l'habitation et celui des services à domicile où coopératives et associations se côtoient¹². Aujourd'hui, en 2005, c'est autour de l'objectif de créer des pôles régionaux que le Chantier veut désormais s'organiser. C'est avec les Coopératives de développement régional (CDR) que des tiraillements pourraient se produire si les acteurs en

¹² Une petite minorité d'organisations choisira la double adhésion : la Confédération québécoise des coopératives d'habitation est à la fois membre du CCQ et du Chantier. Le Regroupement québécois de la coopération du travail est membre du Chantier et membre associé du CCQ. La Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CRDOL) est membre de la fédération des CDR affiliée au CCQ et membre du Chantier. Mais la tendance générale ne plaide pas en faveur de ce type de choix ni hier, ni aujourd'hui. Cela ne s'annonce pas non plus être une tendance pour demain. Les groupes qui adhèrent des deux côtés à la fois sont plus souvent qu'autrement soupçonnés d'être de « l'autre bord » bien qu'en principe certains d'entre eux veulent se positionner en traits d'union. À ce propos le statut d'associé – plutôt que de membre régulier - des coopératives qui ont adhéré au Chantier et celui également d'associé au sein du CCQ des organisations qui ne sont pas des coopératives faciliteraient peut-être les choses.

présence ne trouvent pas de modus vivendi dans la réciprocité et la reconnaissance mutuelle (nous y reviendrons dans la dernière partie de ce texte).

Plus largement, avec l'apparition d'un deuxième acteur national en économie sociale au Québec, les choses se corsent car les deux regroupements évoluent en partie sur les mêmes terrains. D'un côté le Conseil de la coopération dispose déjà de ses entrées et d'ententes avec les pouvoirs publics dans le processus de reconnaissance et d'attribution d'un financement public. De l'autre, le Chantier de l'économie sociale ouvre de nouvelles entrées et en arrive à de nouvelles ententes dans le cadre du suivi du Sommet du gouvernement en 1996 en jouant cependant dès sa naissance en 1999 la carte de la représentation unique de l'ensemble de l'économie sociale :

Les mandats du Chantier de l'économie sociale sont... 1) la promotion, la représentation sur le plan national et international... 2) la concertation des divers acteurs de l'économie sociale...

Voir à cet effet le libellé de mission et de mandats du Chantier de l'économie sociale tels que présentés sur son site Internet à l'adresse suivante : www.chantier.qc.ca

Il poursuit encore cette intention aujourd'hui en se présentant toujours aux médias et sur son site avec les coordonnées suivantes :

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome indépendante qui rassemble les acteurs de la société civile québécoise qui oeuvrent en économie sociale... Le Québec compte plus de 7 150 entreprises d'économie sociale qui embauchent plus de 124 000 personnes. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 17,2 milliards \$¹³.

En conséquence, si on lit politiquement entre les lignes, le Conseil de la coopération du Québec est considéré comme un de « ces divers acteurs » et donc un regroupement plutôt sectoriel, invité, en stricte logique, à s'intégrer au Chantier de l'économie sociale. Le CCQ refusera cette intégration au Chantier car elle lui faisait perdre sa spécificité sans l'obtention d'une présence qui lui corresponde vraiment à l'intérieur de ce nouveau regroupement (Rapport annuel du CCQ, 2001) :

¹³ Comme on le verra plus loin les 124 000 emplois recouvrent principalement des emplois de coopératives pour 79 222 (y compris le Mouvement Desjardins) pour la plupart affiliés au CCQ et 45 080 \$ pour des ASBL, type d'entreprises que représentent le Chantier de l'économie sociale. En outre le chiffre d'affaires de 17,2 milliards \$ est imputable pour 15,9 milliards aux coopératives et seulement pour 1,3 milliards \$ aux ASBL. En d'autres termes, il faudrait plutôt lire : « les 7 150 entreprises d'économie sociale, des coopératives et des associations, représentées par deux regroupements nationaux, le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec, embauchent plus de 124 000 personnes ».

En 2001, le CCQ a établi sa position dans l'économie sociale. Après avoir obtenu d'être reconnu comme seul représentant du mouvement coopératif aux travaux du Comité interministériel sur la planification stratégique gouvernementale en économie sociale qui avait entamé ses travaux quelques mois plus tôt, nous avons pu participer aux derniers mois du projet de coopération France-Québec en économie sociale d'une durée de deux ans. Bien que la coopération soit l'un des ensembles les plus importants de cette économie sociale, nous avons constaté, qu'encore en 2001, les rapprochements sont fragiles car nos volontés partenariales ont rencontré de la résistance. Il nous faudra donc rappeler que les coopératives du Québec ont fait du CCQ la seule organisation légitime pour représenter le mouvement coopératif dans l'économie sociale et ailleurs...

[...] Dans un objectif de participation à la construction d'un rassemblement et pour situer l'économie sociale dans une dynamique inclusive, le Conseil de la coopération du Québec, cherchant les conditions lui permettant de faire alliance – et non alliage – avec les autres composantes de l'économie sociale et souhaitant dépasser les difficultés d'arrimage avec les actions du Chantier de l'économie sociale, a lancé un projet d'alliance des forces de l'économie sociale où l'intention est que chaque composante s'y reconnaisse, s'y trouve accueillie dans sa spécificité et respectée dans ses champs d'intervention.

CCQ, Rapport annuel 2001 : page 5.
disponible sur le site Internet du CCQ :
www.coopquebec.qc.ca .

En 2003, le CCQ et le Chantier créent une table permanente de discussion entre les deux regroupements. Ce qui a servi jusqu'à maintenant à apaiser les tensions mais n'a encore donné lieu à aucune nouvelle perspective. En 2005, le Chantier lance son opération « pôles régionaux ». La recherche de modes de concertation entre les deux regroupements au plan national demeure donc aujourd'hui plus que jamais un défi... entier, d'autant plus qu'il se déplace en partie vers les régions.

2.4. Mouvement communautaire et économie sociale : une autre zone de tension

Le mouvement communautaire, suite au Sommet du gouvernement et avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale, va désormais s'organiser en deux branches : la branche « économie associative » avec le Chantier et la branche « organisations communautaires autonomes » avec le Comité aviseur de l'Action communautaire autonome. La très grande majorité de ces dernières ne s'identifieront pas... et même se refuseront à développer une identité liée à l'économie sociale :

Ainsi à la demande des différentes organisations de la société civile, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives.

Document de consultation sur l'action communautaire, Québec, 2001 : 14¹⁴.

Pourquoi ces organisations refusent-elles l'identité de l'économie sociale ? Les raisons méritent qu'on s'y attarde quelque peu. Les **organisations de défense de droits sociaux** sont des associations dont la **logique première est la mobilisation** pour la **justice sociale** et la reconnaissance de droits de segments de la population victimes d'exploitation, de discriminations ou d'exclusions diverses. Exemples types : des organisations de prestataires de la sécurité du revenu, des groupes de logement, des groupes citoyens aux prises avec des entreprises polluantes dans leur localité, etc... Si la logique première relève de la justice sociale, alors l'activité économique qu'elles ont, lorsqu'elles en ont, est secondaire (création d'emplois, production d'un service...). Leur légitimité est d'abord et avant tout **sociopolitique**. Les fondements de leur action prennent appui sur l'importance des **contre-pouvoirs** comme assises indispensables à la démocratie. Toute l'expérience politique issue de la révolution américaine et théorisée par Tocqueville (1986) en passant par l'expérience de l'organisation communautaire des 50 dernières années aux États-Unis théorisée par Alinsky (Quinqueton, 1989) et Boyte (1981) fournit l'argumentaire qui justifie un financement public sur la base de leur mission sociopolitique et non pas sur la base de leur activité économique de service. En ce sens, les regroupements sectoriels de ces associations réunis au sein du Comité aviseur de l'Action communautaire autonome ont vu le piège possible : leur appartenance à l'économie sociale, même pris au sens large, allait finir par induire l'exigence par les pouvoirs publics d'une imputabilité principalement liée à la solvabilité de leur « entreprise » ou plutôt, pour être exact, de leur organisation.

De leur côté, les **organisations communautaires de service** (par exemple dans le domaine de la santé ou des services sociaux, tels les organismes communautaires en santé mentale, les Maisons de la famille, les Centres de femmes, les Maisons de jeunes, les Centres communautaires de loisirs...) ont **une logique première de service à la communauté locale** qu'elles desservent en se voyant confier, la plupart du temps, un financement public pour la mission de service qu'elles remplissent. Elles évoluent sur le terrain du service d'intérêt général dont le service public de l'État n'a pas le monopole. Le fondement de leur financement public réside très précisément dans **leur mission d'utilité sociale reconnue en dernière instance comme service public** et non pas dans la viabilité économique des services produits.

C'est à ce titre qu'un financement leur est accordé : elles peuvent mieux que le service public remplir certaines fonctions de par leur proximité des usagers, de par la construction conjointe de

¹⁴ À partir de ce moment-là, le gouvernement du Québec a créé une frontière relativement étanche entre les organismes communautaires autonomes et les entreprises d'économie sociale en matière de financement. Par exemple, le financement public du programme SOC (soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux ne permet pas de financer une entreprise d'économie sociale (un service d'aide domestique par exemple).

l'offre et de la demande qu'elles rendent possible, de par leur histoire de têtes chercheuses décelant plus rapidement que l'État les nouveaux besoins qu'elles savent traduire en demandes sociales. D'un côté, elles appartiennent à l'économie sociale au sens large, au sens de troisième secteur (Comeau, 2005 ; Defourny et Monzon Campos, 1992) parce qu'elles génèrent des emplois, produisent des services et favorisent des transferts sociaux vers les communautés les plus en difficulté. Par contre, leur mission première de service public qu'elles se voient confier par l'État ne commande pas l'exigence de la viabilité économique. D'où que l'on peut parler ici d'une économie sociale non-marchande, c'est-à-dire offrant des services sans les tarifier ou des produits sans les vendre (Vaillancourt, 2005).

Dans le premier cas, comme dans le second, il s'agit donc principalement d'une **action communautaire autonome**, au sens d'« infrastructures sociales », notion avancée avec justesse par le mouvement des femmes au moment de sa mobilisation de 1994-1995.

De leur côté, les **entreprises d'économie sociale** sont d'abord et avant tout des organisations dont la logique première est d'assurer, elles, à leurs activités (biens ou services) une viabilité économique. Il s'agit en quelque sorte pour elles d'**être socialement utiles dans la viabilité économique**. Et elles peuvent effectivement l'être par leur fonctionnement démocratique, par leurs objectifs car la maximisation du profit ne constitue pas leur point d'arrivée ni leur point de départ (les protégeant ainsi des impératifs tyranniques des actionnaires), par le patrimoine durablement collectif qu'elles génèrent (ce qui les met davantage à l'abri des délocalisations). Leurs activités économiques sont donc primordiales. Échouer comme entreprise viable économiquement, c'est se condamner à perdre son utilité sociale. En ce sens-là, l'entreprise sociale ne peut pas se définir par la résistance politique comme le font les organisations de défense de droits sociaux. Ce serait de la part des entreprises d'économie sociale une double erreur : au plan économique, parce que l'entreprise ne s'occuperait pas suffisamment de la dynamique entrepreneuriale ; au plan politique, parce que ces entreprises d'économie sociale ne peuvent exercer de suppléance en étant sur la première ligne de la revendication, fonction normalement dévolue aux mouvements sociaux eux-mêmes. Son financement public se justifie par l'utilité sociale de son produit. Mais une partie de ses activités sont des activités sur le marché qui ont à se financer sur le marché. Le financement public peut alors différer dans son mode d'accès et ses exigences (prêt plutôt que subvention, par exemple).

Ici l'idée c'est de distinguer les logiques particulières et les légitimités spécifiques en ne mêlant pas trop les genres, sinon on impose à des associations de défense et à des organisations communautaires de service des contraintes de financement public qui n'ont pas leur raison d'être car leurs activités ne sont généralement pas solvables ou ne le sont que très partiellement, ce qui ne veut pas dire, évidemment, socialement non pertinentes.

Dans le cas des organisations de défense, l'économique n'est vraiment pas la variable à prendre en compte, dans le cas des organisations communautaires de service, l'économique est une variable secondaire à prendre en compte. Le point de tension permanent de ces initiatives avec les pouvoirs publics demeure celui-ci : jusqu'à quel point une société peut-elle accepter, par son État, de les

soutenir financièrement ? Dans le premier cas (les organisations de défense de droits), le point limite relève de la seule maturité de la démocratie à accepter d'aller au bout de ses convictions à l'effet que la démocratie est faite de pouvoirs (des dirigeants élus périodiquement) mais aussi de contre-pouvoirs qui se concrétisent dans une société civile forte. Dans le second cas (les organisations communautaires de service), le point limite relève de la capacité de l'État à confier à d'autres des missions de service public et donc à concevoir que l'intérêt général ne relève pas seulement du service public.

Pour les entreprises d'économie sociale, le financement public concerne moins leur viabilité économique à moyen terme que la part d'utilité sociale qu'elles remplissent. Le point de tension devient de savoir si la société préfère l'entreprise d'économie sociale, le service public ou l'entreprise privée dans les divers domaines de la vie en société : comme la petite enfance, la récupération et le recyclage, les services funéraires, la gestion intégrée des forêts, l'aide domestique, le matériel scolaire dans les écoles, etc. L'entreprise d'économie sociale n'est pas la panacée universelle. Elle est cependant une stratégie de changement social qui complète celle des différents mouvements sociaux (communautaire, écologique, syndical...).

TABLEAU 2
Typologie des formes d'organisation et d'action collective
du mouvement communautaire (associatif)

INDICATEURS	ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE DROITS	ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE SERVICE	ÉCONOMIE SOCIALE, BRANCHE ASSOCIATIVE
Objectifs	Mobilisation pour la justice sociale (droits sociaux et éducation populaire)	Organisation de services collectifs dans les communautés	Entreprises sociales (production de biens et de services)
Stratégie	Contre-pouvoir démocratique	Mission de service public	Action socialement utile dans la viabilité économique
Type d'action collective	S'associer pour revendiquer (dimension sociopolitique prévalente)	S'associer pour développer des services collectifs (dimension sociale prévalente)	S'associer pour entreprendre (dimension socio-économique prévalente)

L'État québécois, avec ses législations et ses règles de financement public, conditionnent évidemment beaucoup le rapport entre les différentes composantes de ce mouvement et du tiers secteur en général. Dans les quinze dernières années, les pouvoirs publics ont plutôt reconnu le caractère spécifique des **trois principales dynamiques** en cause : celle de l'action communautaire autonome (SACA, 2000 et Québec, 2001), celle du mouvement coopératif (Québec, 2003), celle des nouvelles entreprises d'économie sociale. À la satisfaction relative des parties en cause – qui maintiennent ainsi leur légitimité, leur spécificité et leur financement public propre – et donc aussi une zone de tension entre elles surtout dans les moments de changement politique au sein du gouvernement. En même temps, si du côté gouvernemental, les cloisons entre ces différentes organisations semblent étanches, en pratique, la frontière entre elles semble plus nuancée dans la réalité lorsqu'on pense par exemple aux garderies populaires devenues des Centres de la petite enfance ou à l'aide domestique¹⁵.

L'économie sociale prise dans son sens large (incluant la branche « action communautaire autonome ») est certes pertinente pour démontrer qu'il y a, à côté de l'État et du secteur privé, un **tiers secteur** dont les différentes composantes ont un tronc commun de valeurs¹⁶. Elle ne l'est pas au plan politique parce qu'elle gomme les spécificités. Or « le diable est dans les détails » comme on dit. L'identité passe par des spécificités, par des appartenances particulières qui ne peuvent être diluées dans des conceptualisations trop larges. L'action communautaire autonome, c'est s'associer pour revendiquer ou pour résister, c'est s'associer pour éduquer, c'est s'associer pour développer des services collectifs locaux... Les entreprises d'économie sociale, c'est s'associer pour entreprendre. La distinction n'est pas banale. Elle est même plutôt centrale. En un sens, on en revient ici au vieux débat de l'associationisme ouvrier du 19^e siècle qui avait finalement opté avec raison pour un développement en branches distinctes, le syndicalisme et le coopératisme. Ce qui, par la suite, a garanti l'efficacité respective de chacune de ses branches et des complémentarités dans le combat pour le développement et la démocratie.

¹⁵ Sur cette question, voir le *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* (RISQ, 2004) qui permet de préciser dans le détail la combinaison des dynamiques associative et entrepreneuriale en économie sociale.

¹⁶ Tiers secteur au sens européen plutôt qu'américain qui se caractérise principalement par différentes formes d'entrepreneurship collectif (coopératif, mutualiste ou associatif) plutôt que par le bénévolat et la non-lucrativité (Vaillancourt, 2005 ; Comeau, 2005).

3. PORTRAIT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE : ESSAI DE COMPARAISON DE LA COMPOSANTE COOPÉRATIVE (ET MUTUALISTE) ET DE LA COMPOSANTE ASSOCIATIVE

Il est possible de faire un premier portrait de l'économie coopérative et mutualiste, d'une part, et l'économie associative, d'autre part, à partir des données publiques disponibles et sur la base d'un certain nombre d'indicateurs : leur poids économique respectif (nombre d'entreprises, nombre d'emplois, chiffre d'affaires) ; taux de survie et de croissance ; enracinement régional et sectoriel et rayonnement international. Par la suite, nous tenterons une mise en perspective politique autour de cet ensemble de données.

3.1. Poids économique : emplois, entreprises, chiffre d'affaires

TABLEAU 3
Composante coopérative (et mutualiste) et
Composante associative : poids économique

ÉCONOMIE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE	ÉCONOMIE ASSOCIATIVE
3 201 coopératives et mutuelles (dont 2 561 non financières)	3 941 ASBL
79 222 emplois (dont 40 000 dans les non financières)	45 080 emplois
15,9 milliards \$ (dont 6,6 milliards \$ dans les non financières)	1,3 milliards \$

Source : MDER 2002¹⁷

¹⁷ MDER (2002), « Le secteur des entreprises d'économie sociale au Québec ». Ministère du Développement économique et régional - Direction des coopératives Bureau de l'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale, dans Magazine *Recto Verso*, septembre/octobre 2003, p. 16 du dossier dont l'intitulé est *L'économie sociale en mouvement*.

Comme on le constate ici le poids économique (chiffre d'affaires et emplois générés) des coopératives et des mutuelles dépasse nettement celui de l'économie associative. Cela ne peut être banalisé étant donné son importance dans leur contribution au développement économique et social d'ensemble de la société québécoise comme dans celui des régions et des communautés en difficulté¹⁸. Évidemment le gabarit de chacune des deux composantes ne préjuge pas de leur capacité à générer des alliances (avec différents types de partenaires issus du service public ou de mouvements) et à influencer les pouvoirs publics.

3.2. Taux de survie des entreprises d'économie sociale

On connaît le taux significatif de survie des coopératives. Ce qu'on sait des coopératives, en vertu d'une recherche menée en 1999 par le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), c'est que le taux de survie des coopératives est nettement supérieur à celui de l'entreprise privée que ce soit sur cinq ans ou sur dix ans.

TABLEAU 4
Taux de survie des entreprises coopératives au Québec

ENTREPRISES	TAUX DE SURVIE SUR 5 ANS	TAUX DE SURVIE SUR 10 ANS
Taux de survie moyen des coopératives	64 %	46 %
Taux de survie moyen du secteur privé	36 %	20 %

Source : MIC (1999)

¹⁸ Nous n'entrons pas ici dans le débat socio-économique d'inclure ou d'exclure de l'économie coopérative le Mouvement Desjardins qui a un poids considérable en termes d'emplois et d'actifs tout comme les Centres de la petite enfance au sein de l'économie associative ont un poids considérable en termes d'emplois. Ni dans le débat sociopolitique à savoir si Desjardins est plus près du secteur privé que de l'économie sociale, ou les CPE sont plus près du service parapublic que de l'entreprise d'économie sociale. Tout cela mérite évidemment d'être débattu... mais dans le cadre d'une analyse des interfaces de l'économie sociale avec le secteur privé et le secteur public. Voilà bien un autre dossier politiquement important à mettre en chantier.

Quant à leur taux de croissance, entre 1996 et 2000, il est en hausse de 11,4 %. Le nombre de coopératives est passé de 2 127 à 2 360 pendant cette période.

Dans le cas de l'économie associative, aucune étude n'a été faite nous permettant de chiffrer la tendance sur une base comparative. Le taux de croissance est généralement présumé bon, surtout si on présente les choses à partir des créneaux porteurs des deux dernières décennies (petite enfance, aide domestique, ressourceries, entreprises d'insertion). Le taux de survie est cependant présumé faible par les pouvoirs publics étant donné leur histoire récente sur le terrain de l'économie et leur financement public jugé trop important. En revanche, leur financement public ne peut être considéré comme de simples subventions puisque qu'on leur confère des missions de service public (cas des CPE et de l'aide domestique notamment). En outre, un effort considérable a été fait durant la dernière décennie pour fournir à ces initiatives des outils d'accompagnement et de suivi des projets¹⁹.

3.3. L'enracinement régional et sectoriel

3.3.1. L'enracinement régional

Une étude récente du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (2002) constate, chiffres à l'appui, que c'est principalement dans les régions semi urbaines et rurales que les indicateurs de croissance des coopératives sont les plus significatifs. De plus, 75 % des emplois du secteur coopératif se retrouve à l'extérieur des grands centres urbains. Et si on examine la couverture des 2 437 coopératives actives sur le territoire, 59 % de celles-ci se situent à l'extérieur des villes de Montréal, de la capitale nationale (Québec) et de Laval. Ce qui s'explique en partie par la présence fortement organisée sur tout le territoire grâce aux Coopératives de développement régional (CDR).

L'organisation du CCQ au plan régional se déploie avec l'apport de onze coopératives de développement régional (CDR) couvrant l'ensemble du territoire québécois depuis près de 20 ans : Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue, Coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent, Coopérative de développement du Centre-du-Québec/Mauricie, Coopérative de développement de l'Estrie, Coopérative de développement régional Gaspésie-les-Îles, Coopérative de développement régional de Lanaudière,

¹⁹ On pense ici à l'accès des coopératives et des ASBL à des enveloppes budgétaires spécifiques à l'économie sociale au sein des CLD, aux possibilités de financement en provenance des SADC, au financement possible de la part du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, des SOLIDES, d'un certain nombre de caisses populaires ... (Comeau et alii, 2001 : 79-135). Sans compter, dans un certain nombre de communautés, la présence rapprochée d'organismes communautaires de CLSC ou d'agents de développement de CDÉC ou de CDC.

Intercoopérative de la Montérégie, Coopérative de développement régional de Montréal, Coopérative de développement régional Québec-Appalaches, Coopérative de développement régional Saguenay-Lac-Saint-Jean, Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides.

La plupart des CDR se sont formées dans les années 1984-85-86. Dès 1988, elles se donneront un regroupement à l'échelle du Québec lequel deviendra, au début des années 1990, une fédération du Conseil de la coopération du Québec (CCQ).

Du côté du Chantier de l'économie sociale, la direction a, dès ses origines, plutôt fait « le choix de miser sur une approche sectorielle » (J. Belleau dans Kearney et alii, 2004 : 9) indisposant alors plusieurs groupes dont les groupes de femmes pour qui l'ancrage régional avait une grande importance. Dès lors, on constate plutôt la faiblesse de son organisation en région, fruit des choix antérieurs. Mais le Chantier est en processus de régionalisation autour de « pôles régionaux ». Jusqu'ici, il était organisé par pôles surtout à Montréal et Laval tout en ayant des antennes dans la Mauricie, dans Québec/Chaudière-Appalaches et dans l'Outaouais. Son origine est surtout montréalaise et liée à la partie du mouvement communautaire qui a fait le saut dans l'économie pendant les années 1980 avec les CDEC (Favreau, 1989 : 99 : 151). Il est donc encore peu présent dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Montérégie et Lanaudière. En d'autres termes, son enracinement régional n'a pas atteint sa pleine dimension.

3.3.2. Les secteurs d'activités²⁰

Au plan sectoriel, le découpage entre l'économie associative et l'économie coopérative est assez net. Le CCQ regroupe 3 200 entreprises coopératives et mutualistes, lesquelles procurent de l'emploi à près de 80 000 personnes. Ces entreprises sont organisées **au plan sectoriel** en douze regroupements coopératifs, trois mutuelles et une grande coopérative agricole : Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Conférence des coopératives forestières du Québec, Coopérative fédérée de Québec (agro-alimentaire), Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec, Fédération des coopératives de travailleurs actionnaires du Québec, Fédération des coopératives de services à domicile du Québec, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, Fédération des coopératives funéraires du Québec, Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, Fédération québécoise des coopératives de travail, Mutuelle des fonctionnaires du Québec, Groupe Promutuel, SSQ Groupe financier, AGROPUR.

²⁰ Pour des exemples d'expériences coopératives ou associatives significatives, nous vous référons au dossier de septembre, octobre 2003 de Recto Verso et aux nombreuses monographies faites dans le cadre de la CRDC, du CÉRIS, du LAREPPS et du CRISES. Pour accéder à ces monographies : www.uqo.ca/observer

Le CCQ déploie en outre des efforts particuliers en direction de secteurs émergents notamment celui de la jeunesse (Coopératives Jeunesse de services, coopératives en milieu scolaire), de la santé (services à domicile, habitation coopérative, coopératives de santé) et des coopératives de solidarité multiservices dans les communautés rurales (services intégrés de dépannage, de loisirs, d'essence...).

Le Chantier de l'économie sociale est surtout organisé par secteurs à partir de nouveaux créneaux soit : l'aide domestique, les Centres de la petite enfance, la périnatalité, les ressourceries, l'habitation, les médias communautaires, de même qu'autour de secteurs émergents en culture, en tourisme social et en commerce équitable.

Dans quelques secteurs, coopératives et associations se croisent, soit l'habitat et les services d'aide à domicile. Ce qui peut être source de tension étant donné la concurrence possible entre les deux types d'organisations. Mais la tendance principale, dans la plupart des créneaux, est d'avoir des entreprises collectives affiliées à une fédération du CCQ ou à un regroupement sectoriel du Chantier.

TABLEAU 5
Économie coopérative – Économie associative

ÉCONOMIE COOPÉRATIVE	ÉCONOMIE ASSOCIATIVE
Services d'aide à domicile	Aide domestique
Habitat coopératif	ASBL d'habitation
Coopératives d'alimentation	Ressourceries
Coopératives funéraires	Entreprises d'insertion
Coopératives forestières	Centres de la petite enfance
Coopératives de travail	Entreprises adaptées
Coopératives de câblodistribution	Tourisme social et culture
Coopératives scolaires	Médias communautaires
Coopératives financières et mutuelles	Commerce équitable
Coopératives de santé et coopératives de solidarité multiservices	***
Coopératives agricoles	***

3.4. Rayonnement international

Le rayonnement international du Conseil de la coopération du Québec, en ce qui a trait à la solidarité internationale Nord-Sud, passe par SOCODEVI dont la tâche est très précisément de développer la solidarité dans l'intercoopération. La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) a été mis sur pied en 1985. Elle est née d'un regroupement d'entreprises mutualistes et coopératives qui souhaitait partager leurs expériences et leurs expertises avec des partenaires du Sud. Parmi les membres de SOCODEVI on retrouve Agropur et Nutrinor (agro-alimentation), la Conférence des coopératives forestières du Québec, Groupe Promutuel, Union-Vie et la SSQ (assurances et services financiers) de même que la Fédération des coopératives funéraires. SOCODEVI intervient dans une douzaine de pays d'Afrique et d'Amérique Latine soit au Bénin, en Bolivie, en Côte d'Ivoire, au Salvador, en Équateur, au Guatemala, à Haïti, au Nicaragua, au Pérou, au Sénégal et au Togo (Lantagne, 2004).

En faisant le bilan de ces quinze premières années d'existence en l'an 2000²¹, SOCODEVI constatait qu'il avait soutenu 281 projets de développement, avait travaillé dans le Sud avec 283 partenaires (dont 238 sont des mutuelles ou des organisations coopératives et associatives) et disposait d'une banque de 200 personnes ayant des expertises diverses au sein de ses institutions membres (rapport du directeur général pour 1999-2000)²².

En ce qui a trait à l'aspect relations internationales, le Conseil de la coopération est associé au mouvement coopératif international par l'intermédiaire de sa participation à l'Alliance coopérative internationale (ACI), laquelle réunit quelques 700 000 coopératives dans plus de 80 pays (Thordarson, 1990). Sur le plan plus local (québécois) et moins institutionnel, dans les milieux où émergent de nouvelles formes de solidarité internationale, le CCQ participe au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et par là au Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), foyer animateur de grandes rencontres internationales (de Lima en 1997, de Québec en 2001 et de Dakar en 2005).

Du côté du Chantier de l'économie sociale, le rayonnement international a d'abord passé par une coopération France-Québec (2000-2002), puis par sa participation à la Conférence internationale sur la globalisation de la solidarité à Québec en 2001 (Favreau, Lachapelle et Larose, 2003), et finalement au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) sur une base paritaire avec le

²¹ L'enquête menée par SOCODEVI auprès de ces partenaires à l'occasion du 15^e anniversaire a révélé que sur ses 238 partenaires dans le Sud (toutes des entreprises d'économie sociale dans ce cas), 206 étaient encore en activité (85 % de taux de survie). Un bon exemple d'un projet chapeauté par SOCODEVI au Guatemala est celui qu'a mis sur pied la Confédération des coopératives du Guatemala (CONFECOOP) avec la Coopérative forestière québécoise de Petit-Paris. Ce projet portait sur les activités de coupe et proposait des technologies nouvelles pour les opérations forestières.

²² On peut également parler de la dimension internationale des coopératives financières actives à partir de Développement international Desjardins (DID). Voir à ce propos Anne Gaboury, directrice de DID dans Favreau, Fall et Larose (2004).

Conseil de la coopération du Québec²³ et au Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

Le Chantier de l'économie sociale a par ailleurs beaucoup misé, dans ses pratiques de solidarité internationale, sur sa participation au mouvement altermondialiste au sein du Pôle de socio-économie solidaire du Forum social mondial (FSM) à partir de 2002. Ce qui a donné lieu à une entente de collaboration avec des réseaux d'économie solidaire brésilien. C'est le réseau financier de la CSN (Fondation, Caisse d'économie solidaire Desjardins...) qui est au cœur de cette collaboration sur le terrain. En outre, des coopérations plus ponctuelles se sont développées en liaison avec des projets dans lesquels des OCI sont engagées comme partenaires (avec le CECI au Brésil et au Guatemala, avec Alternatives en Argentine...). Au plan international, il a aussi joué la carte, surtout sous le gouvernement du PQ, de vitrine internationale du Québec dans les réseaux et institutions d'autres pays s'intéressant à la reconnaissance publique de leur économie sociale.

²³ Le Conseil d'administration du GESQ, composé de 22 personnes, a 12 sièges réservés aux deux regroupements. La parité prévaut : six sièges sont dévolus au CCQ et six au Chantier.

4. LES DÉBATS POLITIQUES AU SEIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE

L'économie sociale québécoise est à nouveau en période de redéfinition avec l'arrivée du Parti libéral au pouvoir (Amiot et Perreault-Labelle, 2003), ce qui participe d'une révision plus large de l'ensemble du modèle québécois de développement (Lévesque, 2004 ; Favreau, 2003). Bref, il n'y a pas que des avancées en économie sociale, il y a des reculs dont témoignent plusieurs exemples récents : 1) le Carrefour québécois de développement local (CQDL), dispositif de réseautage national des organisations de développement local a dû cesser ses activités ; 2) le magazine Recto Verso, seul magazine à couvrir systématiquement l'économie sociale a dû lui aussi cesser ses activités ; 3) des organisations communautaires, notamment dans le secteur de l'environnement se sont faites couper les ailes dans leur financement public.

Il y a plus : le plan de rationalisation du gouvernement Charest prête à encore plus de conséquences pour l'ensemble de l'action communautaire autonome de même que la réforme proposée du droit associatif et la « réingénierie » du développement des régions avec la création des CRE où la présence obligée d'organisations en provenance de la société civile est devenue caduque, aléatoire. Le repositionnement stratégique des deux regroupements et de leurs affiliés s'est donc à nouveau imposé à tous.

En outre des difficultés de compréhension semblent se maintenir entre le syndicalisme du secteur public et l'économie sociale. Bien que le jeu se soit un peu calmé du côté du mouvement des femmes et du mouvement communautaire (Kearney et alii, 2004), des zones de tension persistent.

La nouvelle conjoncture politique a donc modifié substantiellement la donne : les acteurs de l'économie sociale québécoise et tout particulièrement les **deux regroupements nationaux** ont dû entrer dans un processus de **redéfinition de leurs alliances** : à coup sûr, avec les différents mouvements tels les syndicats, les groupes de femmes... mais aussi avec des institutions notamment les universités au plan de la recherche et avec les gouvernements locaux investis de nouvelles responsabilités en matière de développement local et régional. Ils ont aussi eu à **redéfinir leurs rapports aux pouvoirs publics** (Québec et Ottawa) au sein des **filières** qu'ils avaient cultivées (étant donné le changement de garde c'est-à-dire de nouveaux ministres, de nouvelles politiques, de nouvelles mesures, de nouveaux financements et/ou de nouvelles coupures...). De ce côté **les jeux ne sont pas encore faits**, une zone d'incertitudes s'est à nouveau installée et rend la situation instable. Le positionnement des uns ou des autres est susceptible d'initier des collaborations nouvelles... ou d'enclencher les hostilités.

Les rapports, effectifs ou non, entre le Conseil de la coopération du Québec et le Chantier de l'économie sociale constituent donc un enjeu de premier ordre étant donné le momentum de changement de garde à Québec et à Ottawa, le premier pour sa réingénierie, le second pour son introduction aussi soudaine qu'imprévue de l'économie sociale dans l'espace politique canadien. Il importe de voir plus clair dans cette situation où deux acteurs sont en présence, partagent une

même vision du développement, celui du renforcement de l'entreprise collective dans le développement économique et social, mais ne se concertent pas... ou si peu.

4.1. CCQ et Chantier : des agents de changement semblables et différents

D'abord, il faut modifier la perception que certains entretiennent à l'effet que le CCQ représente l'ancienne économie sociale et le Chantier la nouvelle économie sociale, que le CCQ c'est l'« *establishment* » de l'économie sociale et sa banalisation par l'adaptation au marché au point d'en « perdre son âme » et que le Chantier représente le « renouvellement » de l'économie sociale. Cette opinion véhiculée dans certains milieux est fautive. De part et d'autre, certains obstacles freinent le changement ou permettent l'innovation et le renouvellement. Voyons cela de plus près.

Historiquement le mouvement coopératif, grosso modo de 1945 à 1975 (les Trente glorieuses), a été un moteur auxiliaire de la croissance fordiste. En d'autres termes, il a fait comme le syndicalisme en inscrivant sa stratégie dans une perspective de lutte pour le **partage des fruits de la croissance**. Le syndicalisme tout comme l'économie sociale, dans leur tendance principale, ont en commun pendant cette période d'avoir la même stratégie de base : le développement de « contre-pouvoirs » (les pas de fourmi) par rapport à la stratégie du pas de géant alimenté par la perspective que véhicule l'utopie socialiste surtout portée par des partis ou mouvements politiques de gauche.

Mais les années 1970-80 voient un peu partout émerger de nouvelles coopératives et de nouvelles associations dont la **perspective sociale** est **plus ambitieuse**. Les premières participeront du renouvellement du CCQ, les secondes constitueront la base du Chantier. La Caisse d'économie solidaire du Québec, les coopératives d'alimentation saine, les clubs de consommation, les coopératives de développement local en milieu rural (le JAL, Guyenne), les ACEF... seront de cette génération (Malo, 2004). On parle alors d'entreprises communautaires et d'entreprises coopératives (Fairbain, 1991 ; Lévesque, 1979) et donc pour plusieurs de celles-ci d'**un croisement inédit** du **modèle coopératif** et de l'**associatif entrepreneurial**. Ce qui n'est d'ailleurs pas spécifiquement québécois comme le montrent certains travaux européens (Perry 6 et Vidal, 1994).

Ce qu'il faut surtout retenir de ces nouvelles dynamiques de l'économie sociale, c'est qu'à côté du mouvement communautaire, la famille coopérative n'est pas en reste et redonne en quelque sorte une nouvelle vie au Conseil de la coopération du Québec. La famille coopérative fait le plein pendant les années 1990 et fait du CCQ son port d'attache dans le cadre d'un redéploiement du mouvement coopératif (États Généraux, manifeste de la coopération, fédérations des secteurs émergents au sein du CCQ).

De son côté, le Chantier de l'économie sociale, constitué plus récemment, va regrouper au plan québécois l'autre partie de la nouvelle économie sociale, l'économie sociale principalement associative (CPE, ressourceries, entreprises d'insertion, ressourceries...), c'est-à-dire la micro-économie laborieuse engagée dans la recherche d'alternatives au capitalisme au quotidien et cela à la faveur du Sommet de l'économie et de l'emploi du gouvernement du Québec. Le Chantier assumera pleinement un rôle de coordination générale de cette nouvelle économie sociale en se donnant un statut d'organisme indépendant tout en consolidant avec les pouvoirs publics de Québec la filière nouvellement créée par le Sommet de 1996.

Au plan politique, dans le cas du CCQ, la stratégie de lobbying auprès des pouvoirs publics est très présente. Mais le montage financier de ce regroupement est plus diversifié que celui du Chantier²⁴ d'où une autonomie plus grande. Par ailleurs, bon nombre de coopératives sont des entreprises évoluant surtout sur le marché et non pas en interaction principale avec le service public. Leur risque politique spécifique est lié à la banalisation par le marché, reproche d'ailleurs souvent adressé au mouvement Desjardins par exemple. Mais la profondeur historique du mouvement, son poids économique et la capacité de renouvellement que nous révèlent les quinze dernières années sont à mettre au compte du développement de l'intérêt général. Sa visibilité politique est toutefois à ranger dans les manques à gagner.

Au plan politique, dans le cas du Chantier, la stratégie de relations avec les pouvoirs publics est la même que celle du CCQ, c'est-à-dire le lobbying. Mais comme le financement du Chantier est un monofinancement public, le Chantier est en situation de précarité tant et aussi longtemps que la participation financière de ses membres sera faible. Bon nombre de ses membres, des ASBL, sont des entreprises surtout en interface avec le service public. Leur risque politique spécifique est celui de la sous-traitance car il arrive que cela arrange les gouvernements que de confier des missions de service public à des associations sans but lucratif (emplois moins coûteux). La nouvelle économie associative a cependant une vitalité socioculturelle forte et le Chantier qui la représente une très bonne capacité de visibiliser politiquement ses activités et ses demandes.

Le CCQ et le Chantier ont aussi deux cultures organisationnelles qui ne se comprennent pas d'emblée. Au plan du fonctionnement démocratique, les deux regroupements ne se ressemblent pas.

Du côté du CCQ, la culture organisationnelle est celle du coopératisme. Ne participent aux instances que les organisations coopératives et mutualistes (les différentes fédérations). Les liens avec le service public de développement (CLD et SADC) ou les dispositifs communautaires de développement (de type CDC ou CDÉC) et avec des mouvements (centrales syndicales par

²⁴ Le budget d'opération - au sens strict de ce terme- du CCQ est de 1,2 millions \$ avec 65 % de ce budget en provenance des membres sous forme de cotisations soit environ 800 000 \$ (cela exclut les budgets spécifiques liés à des programmes comme celui des CDR ou celui de l'entrepreneuriat jeunesse). Le budget d'opération du Chantier relève essentiellement d'un financement public de 450 000 \$ du gouvernement du Québec pour trois ans (2004 à 2007). La part en provenance des membres est minime.

exemple) se font sous la forme de partenariats ou de concertation autour de projets communs²⁵. De même l'équipe ou le personnel (huit employés) ont un poids relatif par rapport aux directions des différentes fédérations.

Du côté du Chantier, la culture organisationnelle est un héritage des organisations communautaires et des CDÉC, organisations dans lesquelles la permanence, c'est-à-dire les professionnels (une douzaine au Chantier), a un poids important par rapport à celui des directions (les conseils d'administration) composées généralement de bénévoles ou de militants. Héritage plus spécifique encore, celui des collègues électoraux inspirés du modèle CDÉC duquel provient d'ailleurs bon nombre de personnes au sein de la direction. Au Chantier, on retrouve en effet 28 représentants en provenance des différents regroupements sectoriels (aide domestique, petite enfance, ressourceries, insertion...) mais aussi des représentants de mouvements (centrales syndicales, mouvement des femmes, mouvement communautaire) et des organisations publiques ou communautaires d'appui au développement de l'économie sociale (CLD et SADC, CDÉC et CDC) et finalement quelques pôles régionaux.

Au plan du fonctionnement démocratique, au Chantier, on considère que celui-ci a, de par sa structure interne de représentation, une valeur ajoutée de « mouvement ». L'argument, convainquant en 1999, ne l'est plus d'autant que la représentation des mouvements sociaux (syndical, femmes...) au sein du Chantier exerce de fait un rôle d'appui aux regroupements sectoriels présents, véritable assise du Chantier. En outre, la présence du service public de développement (CLD et SADC), au sein même de la structure, est une greffe un peu particulière car la nature publique de ces deux réseaux les fait dépendre principalement des politiques de l'État. On s'éloigne donc par là de la perspective « mouvement » sans compter que les mouvements « régionalistes » ont eu jusqu'à maintenant peu de poids au sein de ce regroupement.

Bref, politiquement parlant, dans un cas comme dans l'autre, l'économie sociale québécoise dispose donc de deux regroupements dont la capacité d'être des agents de changements existe bel et bien tout en étant relative car chacun a son cortège de contraintes ou de limites (au plan financier, au plan organisationnel, au plan de sa capacité à générer des alliances ou à influencer les pouvoirs politiques...). Tout comme, dirions-nous, les organisations syndicales, la CSN et la FTQ, le sont à leur manière. Dans un cas comme dans l'autre, on peut avoir des préférences mais on sait que le **pluralisme** prévaut dans le mouvement syndical d'où qu'aucune de ses deux organisations ne considère qu'il représente l'ensemble du mouvement. Le gabarit économique ou politique de l'un ou de l'autre ne préjuge pas à priori de la capacité effective à changer les choses. À cet égard, chacun dispose de forces et de faiblesses. Il n'y a pas de voie carrossable autre que celle de la **concertation** entre les deux regroupements. Toute la question est de savoir à quelles conditions la chose est possible.

²⁵ Il existe cependant la formule de membre associé : SOCODEVI, le Fondation de la CSN, des centres de recherche, le Regroupement de la coopération du travail ont ce statut.

4.2. Un ou deux regroupements d'économie sociale au Québec ?

Après avoir décrit tout ce qui précède, il saute aux yeux qu'il existe bel et bien deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec évoluant sur le même registre.

Le CCQ est un regroupement national mais un regroupement qui n'intègre que la famille des coopératives et des mutuelles. Par contre il réunit la principale famille de l'économie sociale, toutes générations confondues, et s'appuie sur une tradition de 65 ans de regroupement à l'échelle nationale, des ancrages territoriaux bien organisés et représentatifs du mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec, les CDR, et des fédérations sectorielles de facture récente. Il est en outre autonome financièrement et dispose de ses propres filières d'entrée au gouvernement comme interlocuteur politique reconnu. En ce sens, il est un dispositif de gouvernance représentant une partie substantielle de l'économie sociale. Il est sans aucun doute appelé à demeurer un regroupement national au sens plein du terme, avec des ambitions généralistes de participation au développement du Québec notamment parce qu'il représente un mouvement historique de changement social qui remonte à un siècle et demi.

Le Chantier est aussi un regroupement national mais un regroupement qui n'intègre, pour l'essentiel, que la famille associative. Il est un fleuron du mouvement communautaire qui, dans les vingt dernières années, a su développer en son sein un courant entrepreneurial qui avait grand besoin de cohésion, de coordination à l'échelle nationale et d'une représentation du même ordre auprès des pouvoirs publics.

On peut déplorer l'existence de deux regroupements d'économie sociale, l'un coopératif et mutualiste, l'autre surtout associatif. Mais il est illusoire de souhaiter une unification qui ferait fi de leurs itinéraires distincts. Le dispositif de gouvernance des projets d'économie sociale retenus lors du Sommet sur l'économie et l'emploi est devenu le Chantier de l'économie sociale, une organisation dont, à l'origine, tous partageaient l'ambition pour qu'elle soit rassembleuse de toutes les familles de l'économie sociale. Il faut aujourd'hui constater que cette **forme d'unité** – un seul regroupement national – **ne s'est pas concrétisée dans les faits** et que les possibilités d'y parvenir sont plutôt minces, voire inexistantes. Est-ce un problème ? Plutôt non que oui si on accepte pour fins de comparaison l'expérience syndicale québécoise. L'existence de plusieurs grandes organisations syndicales, globalement parlant, sur une longue période, a plutôt enrichi le syndicalisme et élargi la capacité d'action des réseaux militants.

Le CCQ qui représente le mouvement coopératif dans sa quasi totalité est incontournable. Il ne peut ni ne veut absorber les entreprises associatives affiliées au Chantier. En contrepartie, le discours actuel du Chantier qui fait commencer l'économie sociale avec les années 1970 néglige non seulement des pans majeurs de l'histoire de l'économie sociale au Québec, mais aussi des

dynamiques de changement social qui ne se ramènent pas aux activités portées par les entreprises et réseaux qui lui sont associés²⁶.

Et si on met la chose en perspective, on constate que l'existence d'une double filière en économie sociale n'est pas que québécoise. Presque partout dans le monde, l'économie sociale est organisée de cette façon²⁷. Mais la double structure québécoise est suffisamment consistante pour permettre de dépasser les prétentions hégémoniques, à condition que les deux parties se reconnaissent une légitimité qui les renvoie à leurs assises réelles.

²⁶ Voir parmi d'autres, Robitaille et Huot (2004). Cet article, écrit par la permanence du Chantier, et paru à la une d'un cahier spécial du Devoir sur l'innovation sociale (30 et 31 octobre), est un exemple de ce qu'il ne faut pas faire : l'économie sociale, ce sont les ressourceries, les CPE, le développement économique communautaire. La nouvelle économie sociale de type associatif oui ! L'économie sociale en général...plutôt non.

²⁷ À cet effet voir Favreau, L. et M.-C. Malo (2005), *Enquête internationale sur les modes de concertation en économie sociale* (à paraître à l'automne 2005).

5. QUELS MODES DE CONCERTATION ENTRE DIFFÉRENTS REGROUPEMENTS ?

Il faut, partant de ce diagnostic général, travailler les modes de concertation. Les modes de concertation entre différentes familles de l'économie sociale relèvent de la conception que l'on se fait de la contribution possible et souhaitable de l'économie sociale dans le développement d'une société démocratique. Or, il n'y a pas beaucoup de précédents en la matière et l'expérience internationale de l'économie sociale n'offre pas de modèle de concertation « prêt-à-porter ». Par contre certains principes politiques tels que le **pluralisme**, la **parité de participation** et la **réciprocité**, de même qu'un important travail sur les conditions de la concertation peuvent cependant être avancés. De simples rencontres occasionnelles entre les deux regroupements ne suffiront certainement pas à faire progresser les choses.

Certaines pratiques et orientations, ici et ailleurs, existent et sont susceptibles de favoriser les choses. Il convient de les systématiser davantage. En premier lieu, une position claire de reconnaissance mutuelle sur la base d'un principe, celui du **pluralisme** (comme l'expérience syndicale québécoise nous le démontre). C'est là la **première condition**. Une attitude de représentation hégémonique ne mène nulle part. Ce qui veut concrètement dire par exemple que le libellé de la promotion de l'économie sociale québécoise pourrait se lire comme suit :

Le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec sont les deux organisations rassemblant les acteurs de la société civile québécoise qui oeuvrent en économie sociale... Le Québec compte plus de 7 150 entreprises d'économie sociale qui embauchent plus de 124 000 personnes. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 17,2 milliards \$.

La **seconde condition** consiste dans la construction progressive de **passerelles** entre les deux regroupements à partir d'organisations ou d'institutions qui sont des interlocutrices légitimes pour les deux parties en cause : c'est un rôle incitatif que peuvent en ce sens jouer certains dispositifs d'économie sociale (Desjardins par exemple), des organisations syndicales (par leurs fonds de développement souvent engagés dans le démarrage d'entreprises), des centres ou des groupes de recherche (le CIRIEC par exemple), des réseaux de solidarité internationale comme le GESQ, des institutions de financement de l'économie sociale comme le RISQ.

Par exemple au CIRIEC, au GESQ et au RISQ, le CCQ et le Chantier se trouvent à **parité de participation** dans les instances de direction. Personne ne fait alors ombre à l'autre. Des discussions et des débats sont donc rendus possibles par exemple sur des enjeux de solidarité internationale au GESQ, sur des questions politiques délicates au CIRIEC²⁸ ou sur des questions ayant trait au financement des entreprises collectives. La **parité** (ou l'**indépendance** de certaines

²⁸ Comme le dossier du nouveau droit associatif québécois par exemple.

organisations ou institutions à l'égard des deux parties) est une condition préalable pour jouer le rôle de passerelle. Là où il n'y a pas de parité, on évolue généralement au sein de l'un ou de l'autre des deux regroupements. Les fondements de futures assises organisationnelles de collaboration au sein de l'économie sociale devront s'appuyer sur ces deux principes : **pluralisme** et **parité**.

Cela ne suffira évidemment pas. Peut-être que des **États Généraux de l'économie sociale** (précédés de forums locaux et régionaux) convoqués par des structures indépendantes des deux regroupements mais avec leur collaboration et reconnus par eux seraient une autre condition pour amorcer le renouveau de la concertation en économie sociale et le renouvellement de ses perspectives dans cette période de mutation.

CONCLUSION

En conclusion, le présent texte fournit quelques clés d'analyse des regroupements nationaux d'économie sociale :

- ▶ L'existence de familles ou de composantes stratégiques par-delà les secteurs où s'investit l'économie sociale (les coopératives, les mutuelles et les associations) lesquelles ont des ambitions généralistes (transversales) de développement de la société ;
- ▶ La distinction entre deux mouvements évoluant en amont et en aval de ces initiatives socio-économiques : le mouvement coopératif et le mouvement associatif (ou communautaire) ;
- ▶ La distinction entre trois familles à l'intérieur du tiers secteur : les organisations à vocation sociopolitique (les organisations de défense de droits sociaux), les organisations à vocation sociale (les organisations communautaires de service) et les organisations à vocation socio-économique (les entreprises d'économie sociale).

De façon plus spécifique, en ce qui a trait à l'économie sociale, nous avons tenté de démontrer les hauts et les bas, les dessus et les dessous de l'affirmation du RISQ (2004) à l'effet qu'il existe deux importants regroupements nationaux au Québec et des zones de tension entre les deux :

- ▶ Le CCQ qui constitue le regroupement porteur d'un mouvement historique d'économie sociale depuis 150 ans et dont les entreprises, anciennes et nouvelles, ont épousé la forme coopérative ou mutualiste ;
- ▶ Le Chantier qui constitue un des fleurons du mouvement associatif (communautaire) des vingt dernières années, celui qui a investi l'économie et susciter la naissance d'entreprises collectives dans de nouveaux créneaux.

Aux termes de ce cette analyse, il apparaît clair que chacun des regroupements doit reconnaître l'autre comme partie prenante de la même mouvance. Ils se réclament tous deux des mêmes finalités (la démocratie et le développement), des mêmes arguments fondateurs (le combat contre le capitalisme et pour une économie équitable et un développement durable), de la référence à un même système de valeurs (la justice sociale, la solidarité...).

Il est cependant clair que les stratégies des uns et des autres peuvent converger mais aussi différer sur des enjeux et des questions majeures entourant le long parcours de la transformation sociale et au fil de conjonctures politiques à géométrie variable où la reconnaissance obtenue de l'économie sociale est en relative instabilité (changement de gouvernement, chômage de masse, économies régionales en déclin...). Il y a donc des zones de tension qu'il faut mettre sous contrôle : les

conflits de génération dans certains secteurs, les cultures organisationnelles particulières, les ancrages géographiques et les cultures politiques de provenance variée de même que les stratégies différentes quant aux alliances à mettre en œuvre et aux filières de relation avec les pouvoirs publics.

Pour cela, il faut mettre à contribution une **vision pluraliste** des choses (et donc la mise au rancart de visées hégémoniques), une **parité** des organisations au sein d'espaces qui leur est communs tels la recherche, la solidarité internationale, le développement des territoires... et des **moments privilégiés** de type « États Généraux » pour mieux identifier les convergences.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIOT R. et A. PERREAULT-LABELLE. 2003. « Le premier budget libéral risque de paralyser l'économie sociale ». Magazine *Recto-Verso*, septembre-octobre 2003, pp.27-31
- ARTEAU, M., M.-J. BRASSARD et M.-C. MALO. 2004. *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*, texte non publié, HEC Montréal.
- BIDET, É. 2000. « L'économie sociale, un éclairage théorique sur un concept méconnu », dans *Économie et Solidarités*, vol. 31, no 2, pp. 64-80.
- BOIVIN L. et M. FORTIER. 1998. *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*. Fides, Montréal.
- BOIVIN, I. 1996. *Contribution des CDR au développement régional : bilan et prospective*. Université de Sherbrooke, Cahier de recherche #1, IRECUS, 60 pages.
- BOUCHER, P. A. 1982. *Tricofil tel que vécu!* Éditions CIRIEC, HEC Montréal.
- BOYTE, Harry C. 1981. *The Backyard Revolution (Understanding the New Citizen Movement)*, Philadelphie, Temple University Press.
- CCQ, 1994, *Manifeste du Conseil de la coopération du Québec*. Tiré du rapport annuel du Conseil de la coopération du Québec.
- COMEAU, Y. 2005. « Autogestion plurielle dans le troisième secteur ». Revue *Possibles*, no de 2005, pp. 72-85
- COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL. 2001. *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, Québec.
- DEFOURNY, J. 1992. « Origines, formes et rôles du tiers secteur » dans Defourny et Monzon Campos, *Économie sociale –The Third sector*. Éd. De Boeck, Bruxelles, pp.27-49.
- DEFOURNY J., P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.). 1999. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (dir.). 1998. *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEMOUSTIER, D. 2001. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Alternatives économiques/Syros, Paris.
- FAIRBAIN, B. 1991. *Co-operatives & Community Development*, Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan, Saskatoon.

- FALL A. S., L. FAVREAU, et G. LAROSE. 2004. *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.
- FAVREAU, L. 2005. *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive.* Cahiers de la CRDC, UQO, Gatineau, 30 pages.
- FAVREAU, L., A. S. FALL et G. LAROSE. 2004. *Altermondialisation, économie et coopération internationale.* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.
- FAVREAU, L., R. LACHAPELLE, et J.-F. LAROSE. 2003. *L'économie sociale dans une perspective Nord-Sud. Économie et Solidarités*, numéro hors série, PUQ, Sainte-Foy.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE. 1996. *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention.* Collection PPSE, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- FAVREAU, L. 1989. *Mouvement populaire et intervention communautaire.* Éditions Centre de formation populaire (CFP), Montréal.
- KEARNY, M, F. AUBRY, L. TREMBLAY et Y.VAILLANCOURT. 2004. *L'économie sociale : le regard d'acteurs sociaux.* Cahier du LAREPPS, UQAM, Montréal, 35 pages.
- GABOURY, A. 2004. « L'enjeu de la finance communautaire dans les pays du Sud » dans Favreau, Fall et Larose, *Altermondialisation, économie et coopération internationale.* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris, pp.41-51.
- LANTAGNE, R. 2004. « Coopératives et altermondialisation : les visées de SOCODEVI » dans Favreau, Fall et Larose, *Altermondialisation, économie et coopération internationale.* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris, pp.85-94.
- LÉVESQUE, B. 2004. « Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord » dans Fall, Favreau et Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris, p.97 à 131.
- LÉVESQUE, B., M.-C.MALO et J.-P. GIRARD. 1999. L'ancienne et la nouvelle économie sociale, le cass du Québec» dans Defourny, Develtere et Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud.* De Boek, Bruxelles, pp. 195-216.
- LÉVESQUE, B. 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives.* Éd.Saint-Martin, Montréal.
- MALO, M.-C. 2004. *Coopératives et modèle de développement : l'expérience québécoise.* Cahier ronéo, HEC Montréal, 10 pages.
- MIC. 2002. *Coopératives du Québec. Données statistiques 2000* (édition 2002), Gouvernement du Québec, 71 pages.

- MDER. 2002. « Le secteur des entreprises d'économie sociale au Québec ». Ministère du Développement économique et régional - Direction des coopératives Bureau de l'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale, dans *Magazine Recto Verso*, septembre/octobre 2003, p.16 du dossier dont l'intitulé est *L'économie sociale en mouvement*.
- PERRI 6 et I.VIDAL. 1994. *Delivering Welfare*, CIES, Barcelone.
- QUÉBEC. 2003. *Politique de développement des coopératives. Horizon 2005*, Gouvernement du Québec, 70 pages.
- QUÉBEC. 2001. *L'action communautaire autonome, contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Politique gouvernementale, septembre, 59 pages.
- RISQ. 2004. *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Montréal.
- QUINQUETON, T. 1989. *Saul Alinsky, organisateur et agitateur*, Paris, Desclée de Brouwer.
- SACA. 2000. *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*. Secrétariat à l'action communautaire autonome, Gouvernement du Québec, 53 pages.
- THORDARSON, B. 1990. *Miser sur l'action à la base : les coopératives dans le développement mondial/Banking on the Grass Roots : Cooperatives in GlobalDevelopment*. Ottawa. Ed.L'Institut Nord-Sud. 32 pages.
- VAILLANCOURT, Y. 2005. « Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne ». Communication à Paris au colloque de l'ISTR et de l'EMES, avril 2005.
- VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ. 2003. *L'économie sociale dans les services à domicile*. Collection PPSE, Presses de l'Université du Québec, Québec.

Des sites de référence en économie sociale

www.uqo.ca/observer

Site en économie sociale et en développement régional de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Multiples liens avec des sites dans ce champ d'étude et de recherche au Québec, au Canada et dans le monde. Nombreuses références, cahiers de recherche, ouvrages recommandés, monographies d'expériences, information sur des activités (séminaires, colloques...).

www.uqo.ca/ries2001

Site en développement international de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Multiples liens avec des sites dans ce champ d'étude et de recherche au Québec, au Canada et dans le monde. Nombreuses références, cahiers de recherche, ouvrages recommandés, monographies d'expériences, information sur des activités (séminaires, colloques, rencontres internationales...) au Québec et ailleurs dans le monde, notamment dans une perspective Nord-Sud.

Pour en savoir plus

► Des cahiers de la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) de l'UQO

Économie sociale : les définitions

FAVREAU, L. 2005. *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 30 pages.

Économie sociale et développement régional : les croisements

FAVREAU, L. 2004. «Acteurs territoriaux et économie sociale». Revue *Organisation et territoires*, vol.13, numéro 3, UQAC, Chicoutimi, p.19 à 26.

FAVREAU, L. 2004. «Économie sociale et développement des territoires». Revue *Organisation et territoires*, vol.13, numéro 1, p.9 à 20.

Économie sociale et modèle de développement : sa contribution

FAVREAU, L. 2004. *Économie sociale et développement local au Québec (1990-2004): innovation et institutionnalisation des initiatives locales de création de richesse*. Cahier de recherche de la CRDC, UQO, Gatineau, 53 pages.

Économie sociale et commerce équitable : les proximités

FAVREAU, L. 2003. *Commerce équitable, économie sociale et mondialisation*, Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 18 pages.

Économie sociale et politiques publics : les cohabitations

FAVREAU, L. 2005. *Économie sociale et politiques publiques, la question du renouvellement de l'État social*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 37 pages.

► L'internationalisation de l'économie sociale : la solidarité Nord-Sud

FAVREAU, L. 2003. *Mouvement citoyen international, alternatives économiques et développement social*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 27 pages.

► Des ouvrages dans la collection Pratiques sociales et économiques des Presses de l'Université du Québec (PUQ)

FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE. 1996 et 1999. *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Sillery.

COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M.MENDELL. 2001. *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, Québec.

FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE. 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Sillery.